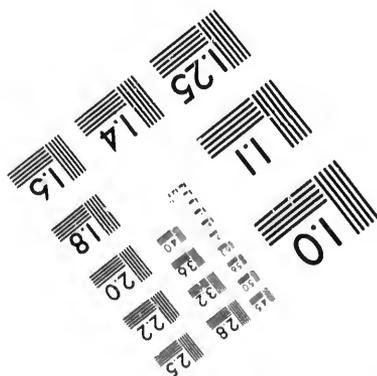
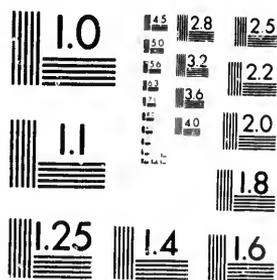


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

**1980**

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couvertures de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur     |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/> Coloured plates/<br>Planches en couleur |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  | <input type="checkbox"/> Show through/<br>Transparence           |
| <input type="checkbox"/> Tight binding (may cause shadows or<br>distortion along interior margin)/<br>Reliure serré (peut causer de l'ombre ou<br>de la distorsion le long de la marge<br>intérieure) | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments/<br>Commentaires supplémentaires  | Premier plat de couverture endommagé.                            |
- 

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible         | <input type="checkbox"/> Pagination incorrect/<br>Erreurs de pagination     |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Pages missing/<br>Des pages manquent               |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque       | <input type="checkbox"/> Maps missing/<br>Des cartes géographiques manquent |
| <input type="checkbox"/> Plates missing/<br>Des planches manquent                    |   |
| <input type="checkbox"/> Additional comments/<br>Commentaires supplémentaires        |   |

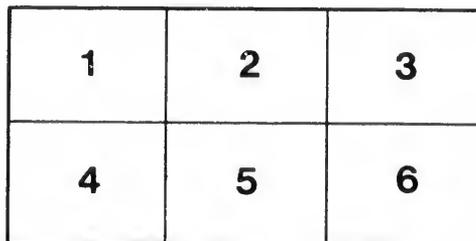
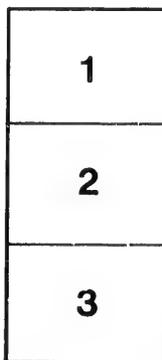
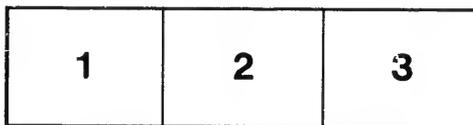
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

National Library of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque nationale du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :

LOUIS BOURDAGES

— ET —

SON TEMPS.

CONFERENCE

FAITE DANS LES SALLES DE LA "PATRIE",

VENDREDI,

LE 22 JANVIER 1886,

— PAR —

M. ARTHUR BRUNEAU,

SECRÉTAIRE DU

CLUB NATIONAL

— DE —

MONTREAL.

1886.

---

IMP. AU "SORELOIS."

FC 4  
864  
578  
444



CANADA

NATIONAL LIBRARY  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

# LOUIS BOURDAGES

## ET SON TEMPS.

---

M. LE PRÉSIDENT, (1)

*Mesdames et messieurs,*

Le nom de Louis Bourdages inspire, à tous ceux qui connaissent l'histoire parlementaire de notre pays, un sentiment de respect et d'admiration; on ne peut le prononcer sans éveiller le souvenir du patriotisme le plus pur, de la plus brillante valeur, du caractère le plus noble et le plus intègre.

Oubliant trop tôt et trop souvent ceux qui ont servi et honoré la patrie, c'est pour chacun de nous un devoir, quand l'occasion s'en présente, de rappeler une mémoire négligée ou méconnue, lorsque son souvenir peut devenir pour tous, un exemple de fidélité patriotique et de dévouement à la cause nationale.

La carrière politique de Louis Bourdages, a été si entièrement liée aux luttes constitutionnelles qui précèdent l'Union, que la biographie de cet homme remarquable, est une page intéressante dans l'histoire de notre pays. Mêlé pendant 30 ans aux événements politiques de son époque, toujours le premier dans le combat pour défendre les droits et les intérêts de sa race, toujours dévoué aux grands principes qui font les grands peuples, Louis Bourdages appartient à cette vigoureuse génération de Canadiens-français qui passèrent fermes et énergiques devant cette stupide oligarchie anglaise qui avait pour mission de nous faire disparaître de la patrie de nos pères.

Aussi, sa biographie rappelle-t-elle dans les annales politiques de notre histoire, les grandes mesures législatives passées sous le régime constitutionnel de 1791.

Nous n'avons pu, comme nous l'aurions voulu, esquisser dans tous ses détails et comme elle le mérite, cette belle et grande figure. Ecrire sa vie serait écrire l'histoire politique du pays jusqu'à l'Union qu'il a si énergiquement flétrie lorsque Dalhousie voulut, en 1822, nous l'imposer.

---

(1) M. Raymond Préfontaine, M. P., de Chambly.

Arrivé sur la scène politique dans un temps où la force de caractère et les convictions profondes faisaient les hommes distingués, Bourdages entra courageusement dans les rangs de cette phalange de patriotes sincères et éclairés qui voulaient soustraire le pays au joug d'une arrogante bureaucratie, et il se distingua entre tous par son indomptable énergie, l'indépendance, l'intégrité et la droiture de son esprit.

\* \* \*

Dès les premiers jours de sa domination, l'Angleterre, maîtresse orgueilleuse, animée par la haine du nom français, poursuivit un double but : extirper la langue des Canadiens et leur ravir leur foi.

Elle continua à l'égard de ce petit peuple abandonné à ses faibles forces la lutte séculaire qui avait si souvent ensanglanté le sol de la Nouvelle-France. Après de Beaujeu, Dieskau, Montcalm, Lévis, Bougainville et Bourlamaque surgirent Ducalvet, Papineau, Bédard, Panet, Viger, Ouvillier, Quesnel, Morin et Bourdages. Ils employèrent leur talent, leur énergie et leur éloquence, à résister aux empiètements de la métropole marâtre, et pendant cinquante ans, ils personnifièrent les aspirations et les volontés populaires de leur pays. Pendant cinquante ans, ils ont lutté pour affermir leur position et réclamer leurs droits et leurs privilèges. Ils ont lutté dans la presse, dans le parlement, sur le forum, pour assurer à leurs compatriotes leurs franchises et leurs libertés politiques. Quelques-uns d'entre eux ont même traversé l'océan pour aller défendre les intérêts canadiens-français jusqu'au pied du trône.

“ L'assemblée provinciale présentait à cette époque, dit un de nos historiens, un tel spectacle qu'elle imposait le respect à l'Angleterre par son attitude mâle et énergique ; et j'ose dire qu'il n'y eût pas de sénat en Europe, qui fut plus grand par les formes, plus majestueux par la solennité des débats, plus redoutable au pouvoir, je ne dis pas seulement local, mais métropolitain, par sa tenue, sa discipline, son incorruptible et inébranlable fermeté.”

\* \* \*

Comme homme politique et comme patriote, Bourdages se signala particulièrement sous les administrations de Sir James

Craig et de lord Dalhousie. Ami des Papineau, des Viger et des autres combattants de cette phalange héroïque qui revendiquaient avec tant d'éloquence nos droits les plus chers et les plus sacrés, il fut l'adversaire le plus redoutable et le plus terrible de ces gouverneurs de-potiques dont le programme politique, suivant en cela les ordres du bureau colonial, était l'anglification de la race française.

Louis Bourdages, notaire de profession, descendait d'une ancienne famille française d'Acadie qui avait dû quitter la patrie à cause des troubles provoqués par la nature du "serment d'allégeance" qu'on exigea des Acadiens lorsqu'ils passèrent sous la domination britannique. Cette époque est la plus épouvantable dans l'histoire de cette malheureuse Acadie. Jamais, dans aucune de ses nombreuses colonies, l'Angleterre n'avait implanté son pavillon avec autant d'arrogance. "Et si la mémoire de l'intendant Bigot peut être chargée des fautes qui amenèrent ces tristes résultats, cela ne justifie point les Bretons des horreurs qu'ils commirent " alors et la dispersion totale de cette colonie."

Né en 1765, Bourdages se fit remarquer de bonne heure comme un jeune homme de grand mérite par la fermeté de ses convictions religieuses et politiques. "Il déploya dans sa jeunesse, dit un de ses biographes, une grande énergie de caractère qui doit être prise pour exemple par la jeunesse future et qui fonda son premier titre à la considération de ses concitoyens."

Après avoir terminé ses études au Séminaire de Québec, Bourdages porta ses vues vers le commerce maritime, et fit plusieurs voyages aux Antilles, en Europe et ailleurs.

Il épousa, à Québec, la fille de M. Soupirant "avec laquelle il goûta un bonheur sans nuages." Peu après son mariage, il s'établit dans la belle paroisse de St Denis, père Chambly, alors dans le district de Montréal. Il s'occupa à défricher et à cultiver ses terres de ses propres mains. Après avoir ainsi assuré son avenir et celui de sa famille, il fit un stage de quelques années chez un notaire. Ses nouvelles études eurent le succès qu'on devait attendre d'un esprit instruit et élevé.

\* \* \*

A l'époque où Bourdages paraît sur la scène politique, les Canadiens-français sont ralliés sous un même drapeau, sous le drapeau de la nationalité et du patriotisme, pour résister, par cette union solide et compacte, aux atteintes de nos libertés politiques ; c'est contre cette union patriotique que sont venus se briser tous les projets d'anglicisation, tout le génie politique, toute l'astuce et la persévérance des hommes politiques de l'Angleterre, toutes les combinaisons machiavéliques des ennemis de notre race, des Haldimand, des Craig, et des Dalhousie, Ah ! disons le avec Fréchecte :

Que ces jours étaient beaux ! Pbalanges héroïques  
Ces soldats nés d'hier, ces orateurs stoïques,  
Comme ils le portaient haut l'étendard canadien !

.....  
.....  
Ils ne se vendaient pas ceux-là ! Leur âme sainte,  
Fidèle à tout devoir, insensible à la crainte,  
N'écoutait que la voix de nos droits outragés ;  
Flagellant sans pitié les tyrans et les traîtres,  
Ils ne baisaient pas, eux, les souliers de nos maîtres ...  
Mon Dieu, que les temps sont changés !

Non, du temps des Bourdages et des Viger, on ne s'agenouillait pas devant les satrapes. L'égoïsme d'aujourd'hui n'avait pas encore supplanté la sentimentalité ; l'honneur national était la statue devant laquelle nos hommes publics s'inclinaient avec respect ; c'étaient les beaux jours du désintéressement et du patriotisme ; on repoussait les Américains d'une main et on sauvait le drapeau national de l'autre.

Mon Dieu, que les temps sont changés !

Bourdages trouva bientôt son rôle sous la constitution de 1791 que quelques-uns de nos historiens ont regardé comme la grande charte de nos libertés constitutionnelles et que l'Angleterre venait de nous accorder. Divisant le Canada en deux provinces, la mère-patrie nous accordait par cette constitution, le système représentatif basé sur un suffrage presque universel et sur l'égalité de tous les citoyens devant la constitution. Les idées qui bouleversaient alors l'Europe eurent un effet salutaire pour nous.

L'Angleterre voyant le souffle de la révolution française renverser une puissante monarchie et disperser aux quatre vents du ciel les fragments du trône le plus solide de l'univers, chercha à se gagner l'affection de ses colonies en leur

accordant le gouvernement populaire. En présentant à la chambre des communes le nouveau projet de loi, le célèbre Pitt qui était alors premier ministre, disait que le but de ce changement constitutionnel était de faire cesser " une grande compétition ou rivalité, entre les Français, anciens habitants du pays et les émigrés de la grande-Bretagne et des anciennes colonies anglaises. " Ce bill pourvoyait à la formation d'un conseil législatif et d'une chambre d'assemblée dans chacune des deux provinces.

Fox, le chef de l'opposition, suggéra inutilement que le conseil législatif fût électif et la nouvelle constitution fut entièrement fondée sur les vues de M. Pitt. Le jour de la promulgation de la constitution, le 18 novembre 1791, fut célébré par un dîner public à Québec et par une grande illumination dans la soirée. On aurait tort de croire que ce nouveau régime décréta la mort de l'oligarchie et qu'il eut pour effet de faire disparaître les rivalités nationales et religieuses qui divisaient la population anglaise et française depuis la conquête. Non, l'inégalité partielle dans la représentation du conseil législatif dont les membres nommés par la Couronne étaient en grande partie d'origine anglaise, l'irresponsabilité du gouvernement et la majorité d'un autre côté de la députation française dans la chambre d'assemblée eurent pour conséquence regrettable l'antagonisme entre les deux branches de la législature. Bientôt deux partis bien distincts se trouvèrent face à face, se déliant l'un de l'autre, comme deux gladiateurs qui étudiaient les côtés faibles de leurs armures avant de descendre dans l'arène.

\* \* \*

Avant de parcourir la carrière politique de Louis Bourdages il est donc très important de bien connaître et apprécier les opinions et les tendances de ces deux partis. Je le ferai, je l'espère, sans aucun sentiment hostile, sans patriotisme exagéré, avec modération, et j'en suis certain, avec franchise et sincérité. Je ne connais pas de politique plus habile et je n'en sais pas de plus honnête.

D'un côté le pouvoir, appuyé sur une infime minorité, comptant sur la métropole réclamait l'autorité, la direction, parce qu'elle était descendante de ceux qui avait fait la con-

quête du pays. Toutes les vieilles doctrines de l'absolutisme étaient dans son programme. La couronne était tout ; le peuple bon, tout au plus, à payer les subsides. Il fallait, dans un pays, soumis au régime constitutionnel, n'avoir aucun des droits, aucune des libertés de sujet anglais.

De l'autre côté, on réclamait la constitution, avec les immunités et les franchises qui en découlent. Le peuple canadien-français demandait pour sa chambre d'assemblée, les privilèges dont jouissaient les Communes en Angleterre. Il voulait le contrôle sur les subsides, sur le gouvernement, sur l'administration. D'après l'esprit de la constitution loyalement appliquée, il était toute l'autorité et dans le fait il était cependant sans pouvoir. Tout ce que voulait le parti canadien de la chambre d'assemblée à l'encontre de l'arrogance et des injustices révoltantes de l'exécutif, c'était la pondération des pouvoirs dans la justice envers tous. La chambre prétendait avec un droit indéniable qu'elle avait le pouvoir de voter les subsides, article par article, et ce fut sur son refus de voter les subsides en bloc qu'elle fut dissoute plusieurs fois. Il n'y avait certainement rien dans cette demande qui ressemblât à la rébellion et à des idées subversives de l'ordre.

L'appellation des partis était donc une juste qualification de leurs tendances : Patriotes et Bureaucrates. Ceux-ci, forts de l'appui de l'exécutif voulaient exercer la tyrannie d'un conquérant : *vae victis!* Ceux-là s'appuyant sur la constitution, réclamant ses immunités dans les bornes de la légalité et d'après les moyens constitutionnels à leur disposition, invoquant ses droits et ses libertés, voulaient créer un régime d'égalité qui permit à la nation de se gouverner pour elle et par elle. Les patriotes demandèrent la réforme des abus, la concession des tendances libérales qui sont la base de la constitution anglaise ; ils étaient la majorité, c'était le peuple qui devait avoir la régie et l'administration de la chose publique, dans les limites de la constitution. Le parti canadien demande donc l'application pleine et entière des principes du gouvernement constitutionnel à l'encontre de celui qui demande la domination étrangère.

Bourdages se dévoua à la défense du premier parti.

“ Nos pères, dit M. Lareau, en parlant de cette époque,

“ mémorable, ne demandaient qu’une chose : que les droits  
“ sacrés qui leur avaient été accordés par les articles de la  
“ capitulation et les clauses du traité définitif de paix fus-  
“ sent sauvegardés ; que la part de libertés et de franchises  
“ civiles et politiques qui leur avaient été conférée, en leur  
“ qualité de nouveaux sujets de la couronne britannique fut  
“ respectée. Mais d’un côté la haine, la jalousie et l’ambition ;  
“ de l’autre, un sentiment naturel aux vainqueurs, la morgue  
“ et la suffisance rendaient injuste le parti anglais. Ce parti  
“ froissé par cette constitution qui consacrait le principe de  
“ la volonté de la majorité, épiait toutes les occasions pour  
“ écarter les immunités constitutionnelles consacrées par l’u-  
“ sage et les précédents du parlement anglais. Il luttait avec  
“ acharnement contre cette volonté populaire, représentée  
“ par l’assemblée législative, en s’appuyant sur le conseil lé-  
“ gislatif et l’administration composée d’hommes de leur  
“ choix. Les gouverneurs eux-mêmes se prêtaient à ces exi-  
“ geances lorsqu’ils n’étaient pas les premiers à en imprimer  
“ la direction.”

Frappé d’ostracisme, comme Aristide, uniquement parce qu’il était juste, déçu dans ses espérances, trompé dans la confiance qu’il avait placée dans le bon fonctionnement du gouvernement, aigri par des injustices et des abus criants, par la lutte ardente et l’opposition constante du conseil législatif, on peut reprocher des fautes au parti canadien de cette époque, mais quel que soit la part du blâme, celle de l’éloge restera toujours supérieure. Après avoir énuméré ses services et compté ses torts, on sera forcé d’avouer qu’il fut provoqué sans cesse et attaqué systématiquement dans ce qu’il avait de plus cher, par un gouvernement souvent déloyal, toujours partial. Si le parti canadien eut des torts, le parti anglais en eut bien d’avantage, et l’histoire impartiale, après avoir examiné les faits, après avoir apprécié les intentions et sondé les consciences, ne peut s’empêcher de le reconnaître. Toutes les tentatives d’ailleurs de réhabilitation des bureaucrates et des torys fanatiques de cette époque, n’ont apporté ni un raisonnement, ni un document qui puissent en quoi que ce soit modifier ce jugement.

Bourdages, les historiens Bibaud et Morgan le reconnaissent, s'est distingué entre tous les patriotes de l'époque par son opposition au parti anglais. Enrôlé sous la bannière nationale qu'il a honoré pendant plus d'un quart de siècle de lutte parlementaire, il a toujours été à l'avant-garde pour combattre les plans iniques des Richardson et des Sewell, ces deux remparts de l'oligarchie de l'époque, ne reculant ni devant la colère des Craig et des Dalhousie, ni devant la prison toujours ouverte en ce temps-là.

Les organes du gouvernement ne cachaient nullement leurs idées et leurs aspirations, *Le Québec Mercury* et la *Gazette* de Montréal ne gardaient aucun ménagement chaque fois qu'il s'agissait des intérêts canadiens français. C'est ainsi qu'en 1806 le *Mercury* osait écrire : " Cette province est déjà trop française, il est absolument nécessaire que nous fassions tous nos efforts par tous les moyens avouables pour nous opposer à l'accroissement des Français et de leur influence. Après une possession de 47 ans, il est juste que la province devienne anglaise."

La religion, la langue, les lois et les institutions des Canadiens-français étaient donc sérieusement menacées ; on ne pouvait décréter plus audacieusement l'anéantissement de ce que nos pères avaient de plus cher. Aussi, jugèrent-ils opportun de fonder un journal afin de défendre leurs intérêts et de répondre aux menaces despotiques des défenseurs salariés du gouvernement. Le prospectus du *Canadien* parut le 22 novembre 1806. Ce furent MM. Bédard, Boardages, Taschereau, Blanchet et Pianté qui achetèrent à leurs frais le matériel nécessaire, et qui rédigèrent le journal pendant longtemps. Le langage aussi élevé et sincère que noble et patriotique du *Canadien* ; la lutte opiniâtre qu'il fit contre le gouvernement, en déchirant le voile mystérieux des violences et du despotisme de sir James Craig valut à ses rédacteurs les honneurs de la prison et de l'amende. La liberté de la presse ne peut, en effet, exister chez un peuple qu'on opprime.

En sans difficulté député de Richelieu aux élections générales de 1804, " car sa réputation était aussi étendue que bien méritée," et grâce à l'influence des amis de la famille

de son épouse, Bourdages fit de bonne heure sa marque au Parlement, surtout par son opposition au parti anglais. Une grande divergence d'opinion s'était manifestée dans la première session de notre quatrième parlement, entre le parti canadien et le parti anglais, au sujet des taxes à imposer pour augmenter le revenu provincial. Le parti anglais avait donné un banquet en l'honneur des membres qui avaient voté pour la taxation. Les discours en réponse aux santés qu'on avait proposées, reproduits par la *Gazette de Montréal*, blâmaient indirectement la majorité de la chambre d'assemblée. A la session du 20 février 1806, Bédard et Bourdages proposèrent que la *Gazette de Montréal* contenait " un libelle faux, scandaleux et séditioneux, grandement injurieux au représentant de Sa Majesté, en cette province, ainsi qu'aux deux chambres de la législature et tendant à diminuer l'affection des sujets de Sa Majesté pour son gouvernement." M. Todd, président du banquet et M. Edward Edwards furent trouvés coupables " d'une haute infraction des privilèges de la chambre." Le premier s'empressa de passer la ligne 45ème afin de ne pas " être pris en la garde du sergent d'armes " et l'affaire n'alla pas plus loin.

La législature, il faut en convenir, avait donné là un bien mauvais exemple d'attentat à la liberté de la presse qui ne devait pas tarder à être suivi par l'exécutif qui, lui, toujours exemplaire dans ses châtimens, poussa la rigueur jusqu'à la cruauté.

\*\*\*

Le chevalier James Henry Craig nommé gouverneur arriva à Québec le 21 octobre 1807. Les élections générales avaient eu lieu avant son arrivée, au mois de juin de la même année. M. J. A. Panet qui avait été élu orateur à la première session de notre premier parlement et dont l'influence était grande parmi les membres de l'assemblée avait été battu dans son comté (celui de Québec) grâce aux influences que le gouvernement, dont il était l'un des plus redoutables adversaires, avait fait jouer contre lui. M. de Bonne, l'un de nos premiers canadiens qui déserta la cause de ses compatriotes pour passer au gouvernement, nommé plus tard conseiller exécutif, était reconnu comme le chef du

parti du château St Louis en chambre.

Attribuant à M. de Bonne l'avis qu'avait suivi Craig en faisant battre plusieurs membres du parti des patriotes ainsi qu'à la destitution de plusieurs officiers de milice, Bourdages se chargea de venger M. Panet de sa défaite et de punir M. de Bonne de sa noire trahison. Il proposa alors " que les juges de cette province, conformément aux lois et aux coutumes du parlement, ne peuvent ni siéger, ni voter dans cette chambre." La proposition était dirigée contre M. de Bonne, car i était alors le seul juge qu'on rencontrât dans la chambre d'assemblée. M. Bourdages perdit sa motion par un vote de 23 contre 17 ; la majorité se basant sur le fait que l'inhabileté des juges à siéger dans l'assemblée n'étant pas prévue par l'acte constitutionnel, elle ne pouvait être prescrite que par une disposition législative, et non par une simple résolution. Ce fut à cette session que le juif Elzéchiél Hart, député de Trois-Rivières, fut expulsé. Craig prorogea les chambres par un discours insultant et poussé par ces conseillers exécutifs, entr'autres par le juge de Bonne, il fut assez inhabile pour louer dans son discours le conseil législatif et blâmer la chambre d'assemblée.

Une semblable mercenaire ne fit qu'irriter les membres de l'assemblée.

Le peuple qui connaissait ses défenseurs et ses amis, réélit presque tous les mêmes députés.

Le ministre des colonies ayant déclaré au gouverneur qu'il n'avait pas le droit de s'opposer au bill contre les juges, Craig, afin de se conformer aux instructions de *Downing street*, déclara dans son discours d'ouverture le 29 janvier, 1810, qu'il donnerait l'assentiment royal à un bill passé par les deux chambres pour rendre les juges inhabiles à siéger dans l'assemblée. L'un des premiers actes de cette session fut de censurer le langage violent du gouverneur Craig lors de la prorogation du dernier parlement et d'affirmer l'indépendance absolue de la chambre d'assemblée en rapport avec les autres branches de l'administration.

M. Bourdages savait parfaitement que la majorité de la chambre d'assemblée était favorable au principe de l'exclusion des juges de la politique ; aussi ne se comptait-il pas

pour battu ; il se montra tenace, et parvint, après beaucoup d'énergie, à faire adopter son bill par la chambre d'assemblée dans cette session de 1810. Le conseil législatif y introduisit en amendement une clause en vertu de laquelle le bill de M. Bourdages ne devait être en force que pour le prochain parlement, de peur d'enfreindre le droit des électeurs qui avaient élu M. de Bonne. Mais la majorité de l'assemblée passa outre, expulsa le traître et son siège fut déclaré vacant. Froissé sans doute dans l'intérêt qu'il portait à sa créature, M. de Bonne, Sir James Craig crut de son devoir de dissoudre les chambres.

“ La chambre d'assemblée, disait-il le 26 mars, lors de la prorogation, a pris sur elle, sans la participation des autres branches de la législature, de décider qu'un juge ne peut ni siéger ni voter dans la chambre... Je ne puis regarder ce procédé que comme une violation directe d'un acte du gouvernement impérial ; de ce parlement qui vous a conféré la constitution à laquelle vous avez devoir votre prospérité actuelle. Je ne puis regarder la chambre d'assemblée que comme ayant inconstitutionnellement privé de leur franchise élective un grand nombre de sujets de Sa Majesté, et rendu inéligible, par une autorité qu'elle ne possède pas, une autre classe assez considérable de la société.. En conséquence de l'exclusion d'un membre pour le comté de Québec, on a déclaré une vacance dans la représentation de ce comté, et il serait nécessaire qu'il fût émané un nouveau *writ* pour l'élection d'un membre ; ce *writ* doit être signé par moi : messieurs, je ne puis, je n'ose me rendre participant de la violation d'un acte du parlement, et je ne vois d'autre moyen par lequel je puisse éviter de le devenir, que celui que je prends.” (la dissolution de la chambre d'assemblée.)

Approuvé dans sa conduite arbitraire et violente par les partisans de l'administration, Craig fit saisir le *Canadien*, incarcérer ses rédacteurs qui avaient eu le courage de le désapprouver, pour “ *écrits méchants, séditeux et traîtres.*”

Presque tous les membres de la dernière chambre d'assemblée furent réélus, et Craig ouvrit la session le 12 décembre 1810. En prorogeant le parlement le 20 mars 1811, le bill de Bourdages pour rendre les juges inhabiles à siéger dans

l'assemblée, lui fournit l'occasion de dire : " Parmi les actes auxquels j'ai déclaré l'assentiment royal, il en est un que j'ai vu avec une satisfaction particulière,.....ce n'est pas seulement parce que je regarde la mesure comme convenable en elle-même ; mais parce que je considère la passation de cet acte comme une renonciation complète au principe erroné dont la mise en pratique a nécessité la dissolution du dernier parlement."

Réclamer l'exclusion des juges de la politique était réclamer une des immunités et un des privilèges dont jouissait la chambre des Communes en Angleterre. Cette question fut un des premiers sujets de difficultés entre la chambre populaire et le gouverneur, soutenu dans cette lutte par le conseil législatif, dont les membres nommés par la Couronne servaient les vues. Bourdages considérait avec raison que l'indépendance complète et absolue des députés était une des sauvegardes et une des garanties les plus efficaces pour le bon fonctionnement du gouvernement représentatif et que les juges, ne pouvant voter avec assez d'indépendance, devaient être exclus de la chambre. On comprend la lutte opiniâtre que fit Bourdages et l'énergie qu'il a déployé pour mener à bien son bill, lorsqu'on se rappelle que la corruption de l'administration judiciaire et la vénalité des juges de cette époque étaient telles, que ces magistrats s'oublèrent jusqu'au point de servir de créatures serviles au gouvernement. Bourdages n'aurait peut être pas eu gain de cause, dit Bibaud, mais l'Angleterre s'attendant à la guerre avec les Etats-Unis, rappela Sir James Craig. Ce gouverneur a tout fait pour maltraiter les Canadiens et les anglifier. Afin de réussir dans ses projets, il délégua H. W. Ryland, son Secrétaire-Provincial, en Angleterre. Il avait pour mission d'obtenir la suspension de la constitution que Craig avait foulé aux pieds toutes les fois qu'elle ne favorisait pas ses prétentions tyranniques, et faire donner à l'exécutif l'exercice du droit de patronage ecclésiastique, c'est-à-dire donner à l'exécutif le droit de nommer aux cures. Mais le parti canadien qui avait à sa tête Papineau, Bédard et Bourdages veillait attentivement à la défense de nos libertés civiles et politiques, tandis que le clergé, sous la conduite patriotique de Mgr

Bessis, une des gloires, non-seulement de l'épiscopat, mais encore de notre nationalité, un homme énergique, puissant par sa position, par son génie, par son dévouement, se fit le champion de nos libertés religieuses et sut déjouer les plans tyranniques de Craig.

\* \*

Lors de l'emprisonnement de M. Bédard et de quelques autres patriotes Bourdages "se donna tous les mouvements imaginables, (dit la *Minerve* de 1834), pour défendre ses collègues." Pendant la session de 1812, quelques mésintelligences survinrent entre lui et M. Bédard, et pour des motifs qu'on ne connaît pas, elles ne purent jamais disparaître entièrement.

\* \*

Sir Georges Prévost, fut le successeur de Craig. Il arriva à Québec en septembre 1811. Ramener l'harmonie dans les esprits que l'administration de son prédécesseur avait tendus outre mesure, les réconcilier par une politique impartiale, confiante et prudente, afin de s'assurer d'une manière effective du concours de la population canadienne-française, dans la défense du pays, s'il était attaqué par les Etats-Unis, telle fut la tâche difficile qu'eût à remplir Sir Georges Prévost. Modéré autant que juste et impartial, le nouveau gouverneur avait les qualités nécessaires pour parvenir à ce but et effacer le vif mécontentement, j'oserais dire la haine, qu'avait provoqué les persécutions, les exactions et les violences de l'administration du petit despote qui venait de nous quitter "cordialement unis" comme il avait eu l'audace et l'effronterie de le dire dans son dernier discours. Afin de s'assurer de l'estime et de ranimer la confiance du peuple, Prévost nomma M. Pierre Bédard, chef de l'opposition sous l'administration de sir James Craig, juge provincial des Trois-Rivières, et Louis Bourdages, reconnu comme le plus violent adversaire de cette même administration, fut fait colonel-de milice. En 1813, Bourdages conduisit son bataillon à la frontière.

"Il fit preuve de beaucoup de zèle pour la défense de son pays, dit un de ses biographes, et fut un disciplinaire sévère, tellement, qu'il encourut la disgrâce de ses officiers et perdit

son élection quelques temps après.”

“ Le grand zèle de Bourdages pour la défense du pays à la tête de son bataillon, et les souffrances inévitables endurées par ses miliciens, diminuèrent l'estime, la considération qu'ils avaient pour lui,” dit le *Canadian Spectator*

L'empressement avec lequel les Canadiens de 1812 ont couru à la frontière, au premier appel du gouverneur ; le zèle et le dévouement patriotiques qu'ils ont montrés pour la défense de leur pays, refutent péremptoirement les accusations de déloyauté que le parti tory ou bureaucrate de l'époque ne cessait de diriger contre le parti des patriotes. L'historien impartial ne doit pas l'oublier : les Canadiens de cette époque, après avoir souffert toutes les injustices des Haldimand et des Craig, ont défendu leur pays afin d'en conserver la possession à l'Angleterre qui n'avait pas toujours été bienveillante à leur égard, contre une nation qui, loin de menacer leurs biens et leur liberté, leur promettait par une alliance avec elle, des avantages nombreux dont ils avaient été privés jusqu'alors.

Vous fîtes glorieux jours de mil huit cent douze  
Quand tous ces cœurs vaillants qui battaient sous la blouse,  
Oubliant d'immortels affronts,  
Sous les drapeaux anglais, en cohortes altières  
La carabine au point, se ruèrent aux frontières,  
En chantant avec les clairons.

\*\*\*

Battu aux élections générales de 1814 dans le comté de Richelieu pour avoir montré un zèle trop ardent, et suivant ses miliciens trop despotique, et surtout par l'opposition du seigneur Desbartzch, Bourdages fit peu de bruit sous Drummond, Sherbrooke et Richmond. Mais il reparait avec plus d'éclat peut-être sur la scène politique, sous l'administration de lord Dalhousie, à l'une des époques les plus mouvementées de notre histoire parlementaire. Il se présenta, et grâce, non seulement à sa grande réputation mais aussi à l'influence de M. Lygendre, ancien député, il fut élu aux élections de 1820, dans le beau comté d'Yamaska qui portait alors le nom barbare de Buckinghamshire.

En 1792, lors de la division du Bas-Canada en comtés, l'administrateur, le Major Clark nous avait gratifié des noms

de comtés d'Angleterre ou d'Irlande " sans aucun égard à la topographie, à la géographie ou à l'histoire du pays, non plus qu'à la langue de l'immense majorité de ses habitants, pour qui la plupart de ces noms devaient être non seulement barbares, mais encore imprononçables." Gaspé, Richelieu, Montréal, St Maurice et Orléans étaient alors les seuls comtés qui portaient des noms français.

Bourdages reparait donc au moment où la nationalité menacée avait besoin du concours intelligent et dévoué d'un patriote comme lui. Les jours sombres de l'administration de Craig allaient reparaitre avec le noble lord Dalhousie dont la mission était de préparer les voies à l'union des deux Canadas. A la nouvelle des machinations perfides qui se tramaient contre les Canadiens-français par l'Union du Haut et du Bas-Canada, des assemblées nombreuses et constitutionnelles eurent lieu dans tous les comtés du Bas-Canada pour protester contre cette mesure, et des pétitions se couvrirent de milliers de signatures. La première grande assemblée des adversaires de l'Union eut lieu à Montréal, le 10 octobre 1822, sous la présidence de M. Louis Guy. Le principal orateur fut D. B. Viger. Un comité de dix-huit des plus influents d'entre les Canadiens fut nommé. Louis Bourdages en fit partie. Il était alors le chef, le leader de son parti dans la chambre d'assemblée, et comme tel, les principales mesures législatives de cette époque émanent de lui. Il demanda le refus des subsides tant que le redressement des griefs dont se plaignait la chambre ne serait pas obtenu ; il eut le premier la pensée de demander l'abolition du Conseil Législatif et plus tard l'élection de ses membres. Mais nous anticipons sur les événements.

MM. Neilson et Papineau partent, en 1822, pour aller porter en Angleterre les pétitions des Canadiens-français, couvertes de 60,000 signatures, contre le projet de l'Union. Il fallut alors procéder au choix d'un autre président de la chambre en remplacement de L. J. Papineau qui occupait ce poste élevé depuis 1815. MM. Bourdages, Viger, Taschereau et Vallières de St Réal furent proposés. Ce dernier fut élu.

Bourdages se montra l'adversaire aussi violent de lord

Dalhousie qu'il l'avait été pour Sir James Craig et tomba contre le projet de l'Union.

Ce fut à ses instances que dans la session de 1823 la chambre prit en considération l'administration de Sir Georges Prévost et nomma un comité qui, dans son rapport, regretta que le don de £5,000 voté à Sir Georges Prévost n'eût pu lui être présenté. L'acte de Commerce du Canada qui avait pour but le règlement des difficultés financières entre les deux provinces fut aussi pris en considération et M. Bourdages proposa une série de résolutions réprobatrices contre cet acte et contre Lord Dalhousie.

MM. Vallières et Stuart les appuyèrent par des discours énergiques et véhéments. MM. Papineau et Viger les combattirent. Le *Canadian spectator* blâma ouvertement ces derniers pour avoir défendu l'acte de Commerce du Canada. " Nous sommes peinés d'observer que MM. Papineau et Viger ont défendu cet acte. M. Bourdages a parlé sans crainte, avec l'indépendance qu'un député devait montrer. Nous n'avons pas vu les résolutions de M. Bourdages mais présumant qu'elles contiennent le principe avancé par M. l'orateur (Vallières) et M. Stuart, nous sommes en mesure de dire qu'elles rencontrent plus les vues des sujets anglais que quelques-unes des doctrines du discours de M. Papineau."

La faillite du receveur-général Caldwell permit à M. Papineau de faire, dans cette session, le discours le plus violent qui eût encore été prononcé dans l'enceinte législative et dont la conclusion fut le refus de voter les subsides. M. Bourdages vota cependant pour l'octroi, ce qui prouve, dit un historien, que l'esprit de parti ne l'aveuglait point. Ce bill, qui diminuait de vingt cinq pour cent le salaire de tous les fonctionnaires du gouvernement, fut adopté à la majorité d'une voix, celle de l'orateur, M. Vallières.

\* \* \*

Après avoir blâmé énergiquement l'administration de lord Dalhousie, Bourdages demanda en l'honneur de sir Georges Prévost l'érection d'une statue équestre en face de la maison du gouvernement. Ce gouverneur, le seul qui eût jusqu'alors, avec Murray, rendu justice aux Canadiens, était parti au milieu des regrets de toute la population qui l'aimait et

le chérissait. Le clergé, le parlement, les citoyens s'étaient adressés au prince régent pour faire sa louange et affaiblir l'effet des accusations déloyales et injustes portées contre lui par sir James Lucas Yeo. Lorsque le peuple tout entier avait conservé le souvenir de sir Georges Prévost et le bénissait, lorsque tous les Canadiens " lui décernaient une couronne civique " comme s'exprimait M. le docteur Labrie, Bourdages obéissait donc à un sentiment patriotique en demandant une statue pour sir Georges Prévost.

Bourdages fut encore promoteur de l'établissement d'une nouvelle juridiction civile et criminelle dans la partie sud du district de Montréal. Ce projet utile, demandé avec instance par les électeurs de M. Bourdages, désiré de tous les habitants de toutes les paroisses du Richelien, depuis Sorel jusqu'à Bélœil, et de toutes celles de l'Yamaska, avorta durant l'opposition de M.M. Viger et Papineau. Mis à exécution, le bill de M. Bourdages aurait fait de Saint-Denis ou de Saint-Hyacinthe, qu'il proposait comme chef-lieu du nouveau district judiciaire qu'il voulait créer, un nouveau centre d'activité et d'industrie.

En combattant cette proposition utile, on combattait la décentralisation judiciaire et l'amélioration de notre système de judicature si défectueux à cette époque. D'après les débats rapportés, M. Viger dit : " qu'il était pénible de voir proposer à la chambre une mesure qui mettrait le sceau à la servitude du pays ; que partout où un semblable système était établi, il amenait à sa suite l'esclavage et la tyrannie ; il cita l'histoire ou l'exemple des nations de l'Europe, et particulièrement Bonaparte, qui, suivant lui, n'avait adopté un plan semblable à celui que proposait M. Bourdages, n'avait multiplié les juridictions que pour établir et maintenir le despotisme."

Si l'on accorde à M. Bourdages ce qu'il demande, disait M. Papineau, toutes les sections du pays contenant une certaine population seront autorisées à demander une cour sédentaire ; un grand nombre de juges seraient dangereux dans l'état de servitude où ils étaient placés, et quand on exigeait de tous les officiers publics la plus aveugle soumission aux vues du pouvoir, il ne fallait donc pas les multiplier. Il pa-

rait que devant ces raisons et ces arguments la chambre ne jugea pas à propos de s'occuper du bill de M. Bourdages et personne ne prit la peine de les réfuter. La proposition de M. Bourdages ne devait être mise à exécution que quarante ans plus tard.

La dissolution du parlement par lord Dalhousie, en mars 1827, parce que la chambre, sur proposition de M. Cavillier, avait refusé de voter les subsides ; le discours violent qu'il avait prononcé, blâmant hautement et vertement les membres de la chambre d'assemblée et remerciant (lord Dalhousie suit ici l'exemple de sir J. Craig) les efforts de ses fidèles conseillers législatifs, qui étaient les seuls, d'après lui, animés du désir du bien public, avaient produit par toute la province une agitation extraordinaire qui fut encore augmentée quelque temps après par l'adresse que Papineau, Cavillier, Quesnel et Bourdages adressèrent au peuple comme réponse au discours du gouverneur et comme justification de leur conduite. Les journaux fomentaient ce mécontentement universel contre l'administration de lord Dalhousie par leur approbation de la conduite du parti canadien. " Canadiens, disait l'*Ami du peuple*, on travaille à vous forger des chaînes ; il semble que l'on veuille vous anéantir, ou vous gouverner avec un sceptre de fer. Vos libertés sont envahies, vos droits violés, vos privilèges abolis, vos réclamations méprisées, votre existence politique menacée d'une ruine totale.

" On veut vous livrer pieds et poings liés à la fureur de l'Hydre qui depuis longtemps désole votre province, et dont vous deviendrez infailliblement les victimes, si un autre Hercule ne s'empresse d'abattre ses têtes hideuses. Bientôt, vous ne serez plus un peuple, à moins que vous ne vous hâtiez de vous montrer tel. Souvenez-vous de cette pensée d'un célèbre orateur : " Les rois ne sont grands que parce que les peuples s'agenouillent devant eux. " Canadiens : voici que le temps est arrivé de déployer vos ressources, de montrer votre énergie, et de convaincre la mère-patrie et la horde qui, depuis un demi-siècle, vous tyrannise dans vos propres foyers, que si vous êtes sujets, vous n'êtes pas esclaves " *La Gazette de Québec, le Spectateur Canadien* et la *Minerve* qui, dans le temps, se faisait gloire et honneur d'appartenir au

par  
pop  
que  
  
I  
frai  
entr  
luti  
d'as  
ele,  
déli  
l'arg  
vant  
vice  
de la  
de ju  
corde  
destin  
l'asse  
et un  
clusiv  
en 17  
geait  
et tou  
Angle  
geux e  
sieurs  
Le c  
nistro  
" née  
" un o  
" puiss  
" suis  
" de ne  
Cett  
la ques  
née 18  
Ce f  
de 1827

parti national (tempora mutantur!) et de défendre la cause populaire, furent unanimes à pousser le même cri : "les mêmes, que l'on élise les mêmes membres."

\* \* \*

La question des subsides était à cette époque celle qui offrait le plus de difficulté et qui faisait naître l'antagonisme entre les deux branches de notre législature, le conseil législatif et la chambre d'assemblée. En refusant à la chambre d'assemblée le pouvoir de voter les subsides article par article, le conseil législatif lui refusait l'exercice du privilège indéniable que la chambre seule a le pouvoir de disposer de l'argent du peuple, d'accorder ou de refuser cet argent suivant qu'elle le regarde comme nécessaire ou nuisible au service public. C'est à la chambre et à elle seule, dans l'esprit de la constitution anglaise, qu'il appartient de s'enquérir et de juger des différentes occasions où il devient nécessaire d'accorder, d'approprier et de proportionner les sommes à leurs destinations respectives. Le conseil législatif en refusant à l'assemblée ce droit et ce pouvoir lui refusait donc un droit et un pouvoir indéniables qui reposaient entièrement et exclusivement dans les représentants du peuple, car en accordant, en 1791, le gouvernement représentatif, l'Angleterre s'engageait à accorder aux communes du Canada tous les privilèges et toutes les immunités dont jouissaient les communes en Angleterre. Cette question souleva des débats longs, orageux et violents, et provoqua la dissolution du parlement plusieurs fois et fut une des causes de l'insurrection de 1837.

Le conseil s'appuyait sur l'autorité de lord Bathurst, ministre des colonies qui avait répondu à Sherbrooke : "La nécessité du concours de toute la législature pour valider un octroi d'argent, est presque le seul frein solide qu'on puisse mettre aux actes de la chambre, vous partagerez j'en suis sûr mon opinion, qu'il est plus que jamais nécessaire de ne rien abandonner ni céder sur ce point."

Cette immixtion inconstitutionnelle du conseil législatif dans la question des subsides remontait donc formellement à l'année 1817.

Ce fut donc sur cette question que se firent les élections de 1827; elles furent en plusieurs endroits, à Sorel et St.

Eustache entre autres, accompagnées de rixes et de désordres et elles augmentèrent le parti populaire de quelques nouveaux membres. Bourdages fut réélu.

Réuni le 20 novembre 1817, la chambre, sur proposition de M. Bourdages, appuyée par M. Letourneau, élit M. Papineau, orateur. On sait la suite ; Dalhousie, mécontent de Papineau, qui venait de lancer un manifeste où il blâmait ouvertement le gouvernement et l'accusait de se faire le complice des ministres de l'exécutif, qui prétendaient vouloir garder le contrôle d'une partie des revenus afin de cacher au pays les dilapidations et les vols de leurs favoris, Dalhousie fit savoir à la chambre qu'il désapprouvait cette élection de M. Papineau à la présidence et qu'elle avait à en choisir un autre.

La chambre, déclarant qu'elle persistait dans son choix en reconduisant M. Papineau au fauteuil, les membres de la minorité se retirèrent et le soir même Dalhousie prorogea les chambres.

Dalhousie fut un de nos gouverneurs les plus impopulaires. On rapporte qu'un nommé Vallières avait même formé le projet de l'assassiner. " Il devint homme de parti, donna dans le projet des UNIONISTES, viola les privilèges des communes, pillâ les coffres publics et s'absenta pour plaider contre les Canadiens en Angleterre."

Wellington le rappela en 1828.

\* \*

Sir James Kempt fut son successeur. Il ouvrit la session le 21 décembre 1828, il accepta de bonne grâce M. Papineau comme orateur et recommanda " l'oubli de toutes jalousies et dissensions passées, comme le premier pas vers toutes espèces d'améliorations." A la session de 1830 Bourdages présenta un bill pour voyant à l'indépendance des juges et leur éloignement des affaires de la politique. Il fit aussi partie du comité de la chambre chargé de s'enquérir de l'administration de Dalhousie et fit recevoir par la chambre, à la majorité de 24 contre 1 (M. Ogden), et après des débats presque comiques, une pétition des habitants du district des Trois-Rivières se plaignant de la même administration. Il proposa non seulement la réexpulsion de Robert Christie, député de

Gaspé, que Bibaud appelle un acte de vengeance, mais encore : " qu'il soit présenté une adresse à l'administrateur du gouvernement représentant que Robert Christie, par ses rapports et conseils, induisit son excellence, le comte de Dalhousie, de l'autorité royale, à l'effet de destituer arbitrairement et sans aucune cause légitime F. Quironet, J. Neilson, F. Blanchet et Jean Blanchet, écuyers, de l'office de juge de paix, à cause de leurs opinions et de leurs votes dans cette chambre ; que par ses aveux et ses conversations, il exposa et rendit public le motif odieux de ces démissions injustes, et que par ces moyens, le dit Robert Christie s'est efforcé d'avilir le gouvernement, d'exciter des sentiments d'aversion pour l'autorité du roi, et de détruire la confiance des sujets de sa Majesté ; que Robert Christie a été de nouveau déclaré indigne de siéger dans cette chambre, et priant, en conséquence, son Excellence de vouloir refuser au dit Robert Christie toute marque de confiance de la part du gouvernement de sa Majesté, en le destituant de toute place d'honneur et de profits qu'il peut tenir sous le gouvernement de sa Majesté."

MM. Viger et Papineau appuyaient la proposition de M. Bourdages et MM. Ogden, Cuvillier et Duval, qui commentaient alors sa carrière politique, la combattirent.

Après des débats longs, orageux et violents, la motion de Bourdages ne réunit que 8 voix contre 13.

Ce fut à cette session de 1830 que, suivant la *Minerve*, Bourdages, l'un des plus chauds partisans et l'un des admirateurs les plus enthousiastes de Papineau, trouvait l'orateur admirable lorsqu'il exposait les griefs du pays, mais qu'il revenait à la charge trop souvent.

Bourdages et Papineau ont cependant toujours été amis, et, à la session de janvier 1831, qu'Alymer, successeur de Kempt, venait d'ouvrir, Bourdages fut le premier, appuyé par M. Cuvillier, à proposer Papineau comme orateur de la chambre.

Le premier sujet de discussion qui s'éleva à cette session fut la réexpulsion de Robert Christie sur motion de M. Thibaudeau, député de Bonaventure. M. Bourdages, considérant que les résolutions qui expulsent M. Christie, avaient pour

base la conviction d'un grand crime, propose et fait adopter, à la majorité de 45 contre 22, que la question soit référée au comité de toute la chambre. " Les débats furent les plus violents que l'on ait pas encore entendus.

" Sommes-nous à Tunis, à Tripoli ou à Québec, s'écrie M. de Montenach.

" Heureusement, nous sommes à Québec, et il serait à désirer que nous fussions tous des Québécois," répond M. Bourdages.

La réexpulsion de Christie fut adoptée à la majorité de 41 voix contre 28.

Après s'être formée en comité général sur l'état de cette province, M. Bourdages dit à la chambre qu'il " avait à soumettre une série de propositions qui embrasseraient la plupart des objets qu'en avait à prendre en considération, laquelle était que le comité eût instruction de considérer s'il ne serait pas expédient de n'accorder aucun subside jusqu'à ce que les principaux griefs dont, depuis plusieurs années, cette province s'était plainte au gouvernement impérial, fussent redressées, c'est à-dire : 1o jusqu'à ce que cette partie de l'acte 14e Geo III, chap. 88, qui impose certains droits recevables dans la ci-devant province de Québec, ait été révoquée ; 2o jusqu'à ce que les juges aient été exclus des conseils législatif et exécutif, et rendus indépendants durant bonne conduite ; 3o jusqu'à ce qu'il ait été effectué une entière réforme dans la composition des conseils exécutif et législatif de cette province ; 4o jusqu'à ce que les revenus casuels et territoriaux de la couronne aient été appliqués pour défrayer les dépenses du gouvernement civil et de l'administration de la justice, sous le contrôle de l'assemblée de cette province ; 5o jusqu'à ce que les fonds provenant des biens du ci-devant ordre des Jésuites aient été appliqués aux fins auxquelles ils avaient été destinés dans l'origine ; 6o jusqu'à ce que les terres de la couronne soient concédées en franc-alleu roturier, pour être régies par les lois françaises maintenant en force dans cette province.

" Il y a trois ans, continue M. Bourdages, que nous nous attendons à voir mettre à effet les recommandations du comité de la chambre des communes, pour le redressement de

nos griefs, et cependant rien n'a été fait. Il est donc devenu absolument nécessaire que nous employions les moyens qui sont en notre pouvoir pour amener ce résultat désiré. Les deux moyens constitutionnels qui se présentent sont, premièrement, de demander au parlement impérial l'entière abolition du conseil législatif, et secondement, de n'accorder aucun subside, tant que nous n'aurons pas obtenu le redressement de tous nos griefs."

M. Neilson croit la proposition de M. Bourlages prématurée, mais ce dernier insiste et demande, comme principal remède aux maux du pays, l'abolition du conseil législatif. Sa proposition est perdue sur division de 50 contre 19.

M. Neilson avait soumis à la chambre une série de 13 propositions blâmant directement l'exécutif et exposant les maux dont souffrait le pays. Elles donnèrent lieu à des débats animés où figurent principalement MM. Bourdages, Papineau, Cuvillier et Lee. La 13<sup>e</sup> et dernière proposition censurait le gouvernement au sujet de sa lenteur dans le redressement des griefs dont on se plaignait depuis si longtemps.

" Il y a assez de temps, s'écrie Bourdages, que l'assemblée fait entendre ses lamentations, ce n'est plus le temps des jérémiades. Le temps est passé où l'on pouvait soupçonner la loyauté des Canadiens, et s'il est un crime à faire à la mère-patrie, c'est d'avoir oublié leur attachement et les services signalés qu'ils ont rendus. Qui a conservé le Canada à l'Angleterre dans deux occasions différentes ? Qui a versé son sang pour résister à une domination étrangère ? Le peuple de ce pays seul, et ces infâmes calomniateurs ont été les premiers à vouloir détruire les liens qui l'attachent à la métropole, à les solliciter même à une séparation dont ils repoussaient l'idée. Qu'on se rappelle que dans cette enceinte même, dans le moment où l'ennemi paraissait sur nos côtes, que les commerçants anglais assemblés voulaient à l'unanimité, livrer les clefs de la ville aux assiégeants ! Et qui s'opposa au projet de ces lâches, de ces traîtres ? Qui en arrêta l'exécution ? Qu'il soit dit en l'honneur de mon pays, un canadien, un homme de cette nation qui a volé en masse sur

“ la frontière, en 1812, pour s’opposer à un ennemi qui lui  
“ promettait la liberté. Les journées mémorables qui ont cou-  
“ vert d’honneur les enfants du sol, et de honte et d’opprobre  
“ ceux d’une terre étrangère, sont un témoignage que la ca-  
“ lomnie et l’envie n’ont pu détruire la fidélité des Canadiens,  
“ qui semble malheureusement avoir été oubliée de la Grande-  
“ Bretagne. ”

Les propositions de M. Neilson ayant été adoptées, M. Bourdages soumit à l’approbation des députés la considération des deux propositions suivantes :

1o. La cause principale de ces abus résulte surtout de cette disposition de l’acte de la 31 Geo III, chap 31, qui constitue un conseil législatif, qui serait composé de membres nommés à vie par le pouvoir exécutif, en vue d’en former une partie constituante de la législature coloniale. Cette disposition a été un essai malheureux, introduit pour la première fois dans le régime colonial britannique, pour les deux Canadas seulement, par l’acte susdit, fatal au repos et à la prospérité de cette province.

2o. Cette disposition a produit des résultats funestes en garantissant à l’exécutif provincial l’impunité dans ses plus grands écarts et n’a pu être introduite que dans la supposition erronée que l’on pouvait trouver en Amérique les éléments propres à y former une aristocratie assez nombreuse, indépendante et respectée.”

M. Quesnel proposa en amendement aux propositions de M. Bourdages.

1o. Que tous les mots “ après législature coloniale soient retranchés et les suivants substitués : ” sans y avoir attaché en même tems les qualifications, et y avoir apposé les restrictions nécessaires à son indépendance, de manière à le rendre capable de servir de contrepois suffisant au pouvoir des autres branches de la législature.

3o. Que tous les mots après “ que ” (dans la seconde proposition) soient retouchés et les suivants substitués : “ l’exclusion des dits conseils, des juges et de toutes les cours de justice de la province ainsi que de tous autres individus ayant des places de profit sous bon plaisir dans la province, aurait

l'effet de constituer et d'ajouter à l'indépendance constitutionnelle du dit conseil législatif."

Les amendements de M. Quesnel, après des discours violents de la part de MM. Papineau et Cuvillier, furent rejetés, et les propositions de M. Bourdages adoptées à la majorité de 37 contre 29 et de 32 contre 30.

\*\*\*

Mes amis du Club National s'étonneront peut-être lorsque je leur dirai que les propositions de M. Bourdages, celles qui demandaient l'abolition du conseil législatif, ont été regardées par certains journaux et historiens de l'époque comme un manifeste contre l'état de société, et par conséquent comme révolutionnaires et niveleuses, inopportunes et trop violentes dans la forme. On s'étonnait de voir un homme de sagesse et d'expérience comme Bourdages, un vieillard presque septuagénaire, et membre de l'assemblée depuis plus de vingt ans, demander l'abolition du conseil législatif. D'après M. Cuthbert c'était énoncer ouvertement et mettre en pratique des opinions jusqu'alors inouïes et auxquelles on n'avait jamais pensé. Les propositions de M. Bourdages faisaient "*presque frissonner*" M. John Richardson, conseiller législatif, fondateur de l'hôpital anglais de Montréal et l'un des chefs du parti tory qui a le plus travaillé à l'anglicisation du pays.

On ne s'étonne pas, nous, de la demande de M. Bourdages et nous la croyons bonne et utile parcequ'on n'ignore pas que depuis son établissement le conseil législatif avait systématiquement rejeté toutes les demandes de la chambre d'assemblée : que toutes les réformes suggérées par les représentants de la volonté nationale étaient toujours repoussées, que ses membres nommés par la couronne agissaient à leur guise et se moquaient des moyens suggérés par la chambre pour mettre un terme aux abus criants dont souffrait le pays, parcequ'ils étaient irresponsables ; qu'enfin le conseil législatif "était l'hôtel des Invalides de la banqueroute et le refuge des Canadiens tarés et des officiels soudoyés."

L'Angleterre, en 1856, décretaient enfin la purification du conseil législatif au moyen de l'élection par le peuple.

Malheureusement l'acte de 1867 a sacrifié la conquête

d'une liberté acquise par une lutte d'un demi siècle.

Il faut avouer cependant que les idées ont fait un peu de progrès, car je ne sache pas, que notre chef politique à Québec, l'hon. M. Mercier, ait été traité de révolutionnaire, pour avoir demandé, il n'y a pas très longtemps, la même chose que Bourdages demandait il y a 50 ans, l'abolition du conseil législatif.

Après considération des propositions de Bourdages et Neilson, M. Young ayant proposé, appuyé, par M. Bédard que les subsides fussent accordés, M. Bourdages proposa en amendement, appuyé par M. Lafontaine qui devint plus tard premier ministre et Sir Louis Hypolyte Lafontaine ; " Que tant que les griefs et les abus énumérés dans les résolutions de la chambre ne seront pas redressés, l'assemblée n'accordera aucun subside."

" C'est pour faire sentir que l'excès du mal est tel, dit Bourdages, que nous sommes forcés de recourir aux dernières ressources. Toute autre conduite serait abusive et illusoire, et ne tendrait qu'à faire dire des Canadiens : " Quelles bonnes gens que ces hommes-là ! " Refuser de voter les salaires des fonctionnaires qui ont perpétré le mal, disait encore Bourdages, ce n'est pas arrêter la marche du gouvernement, c'est faire sentir la réalité de nos griefs."

M. Bourdages fit passer un bill à cette même session accordant une indemnité aux membres de l'assemblée qui la demandait régulièrement chaque année depuis 1807. Comme d'habitude le bill fut rejeté par le conseil, mais donna cependant, par une disposition spéciale, \$2 00 par jour pendant la session.

Aylmer fit savoir à la chambre que le roi consentait à abandonner tous les revenus créés tant par les actionnaires impériaux que coloniaux, à l'exception de £19,000 qu'il demandait de voter pour la vie du roi. Les préventions et les haines étaient montées à un si haut point que la demande du gouvernement fut rejetée, comme contraire aux principes du gouvernement constitutionnel.

\* \*

*Que puis-je faire aujourd'hui pour le bonheur et la prospérité du Canada ?* Se demandait Aylmer en ouvrant la

seconde session le 15 Novembre 1831.

La réexpulsion de M. Christie, sur proposition de M. Bourdages, fut le premier procédé de l'assemblée. M. Cuvillier demanda 24 heures d'avis et M. Lee dit qu'adopter la proposition de Bourdages serait enfreindre les droits du peuple. " M. Bourdages a assumé une grande responsabilité " car sans lui la question ne se serait pas présentée. M. Bourdages se charge volontiers de cette responsabilité dont le menace M. Lee et en réponse à la demande de M. Cuvillier il dit : " ces 24 heures ressembleraient à un sursis accordé à un criminel condamné à mort. Quand je songe à la trahison de M. Christie, je regarde son expulsion comme juste, et Gaspé, insulte cette chambre, en l'élisant de nouveau. La chambre ne doit pas se laisser intimider par les menaces de ce comté. "

Le 10 janvier 1832 Bourdages proposa une série de propositions demandant non plus l'abolition du conseil législatif comme le comportait ses résolutions de l'année précédente, mais de faire du conseil un corps électif. Il fit encore passer un bill pour donner droit de voter aux notables des paroisses dans les assemblées de marguilliers.

Lord Aylmer prorogea le parlement, le 16 février, et blâma l'attitude que la chambre avait prise sur la question des subsides. " Le gouverneur, disait Bourdages, au commencement de la nouvelle session, nous a censuré dans un endroit où nous n'avons rien à dire, il nous a censurés dans nos droits les plus sacrés. Il est du devoir de la chambre de répondre à une harangue destructive de ses droits et de ses privilèges... participerons-nous à un impiétement dangereux ?... Souffrirons-nous que cette chambre soit opprimée ? Sommes-nous sous la férule d'un gouverneur ? Il a agi l'an dernier, comme un chef militaire censurant ses troupes. Nous devons aviser au moyen de nous en débarrasser ; nous ne devons pas nous laisser censurer par un militaire qui n'a aucune connaissance des lois civiles. Il n'est pas extraordinaire que nous ayons rejeté la liste civile qui nous était demandée, nous en avons le droit. Le chef de l'exécutif nous traite comme des écoliers... Je parle sans cérémonie... Je sais que nous échangeons une censure contre

une censure, mais il faut qu'il l'endure puisqu'il l'a provoquée. C'est à nous qu'il appartient de donner de l'argent, il ne faut pas tant de cérémonie, s'il ne lui plait pas, qu'il le laisse."

La réponse de son excellence à cette censure de la chambre fut qu'elle subviendrait à ses dépenses, au moyen des fonds que la loi a mis à sa disposition afin d'agir d'une manière plus conforme à sa dignité et maintenir plus efficacement la bonne intelligence dans laquelle elle désirait toujours être avec la chambre d'assemblée du Bas-Canada."

On voit, par cette réponse que si le parti canadien était tenace et opiniâtre dans ses prétentions légitimes sur la question des subsides, le gouvernement de son côté, mettant toujours en pratique les suggestions que lord Bathurst lui avait données en 1817, était aussi inflexible.

Hélas ! un demi-siècle de luttés, de travail et de sacrifices ; un demi-siècle de patience, d'attente et de résignation, devait aboutir à une résistance armée, à une insurrection qui devait nous donner, dans toute leur préritude, l'exercice des franchises constitutionnelles. Afin de bien comprendre le rôle de ces patriotes, repétons, avec un écrivain français, cette grande vérité historique :

" Dans toute lutte pour la justice sociale, le triomphe de  
" la fin est solitaire des douloureuses épreuves du milieu et  
" du commencement. La liberté est pour les peuples un  
" bien si noble, qu'ils ne la conquièrent jamais sans passer  
" par les angoises de la défaite et par les gloires du martyr ;  
" mais aussi elle est tellement leur condition suprême de  
" vie, que toutes les fois qu'ils la désertent, dans un désir  
" égoïste de repos ou de bien-être, ils sont frappés de toutes  
" les misères, et que toutes les fois, au contraire, qu'ils com-  
" battent pour elle, ils travaillent de la façon la plus efficace  
" pour eux et pour leurs enfants, alors même que leur coura-  
" ge est momentanément traîné par les caprices aveugles de la  
" fortune."

\*\*\*

M. D. Mondelet, l'un des représentants du comté de Montréal, ayant été nommé conseiller exécutif honoraire,

Bourdages considéra cette nomination comme une violation des droits de la chambre et une menace à la liberté de ses membres. " Afin d'arrêter le mal à son origine " il fit passer un bill déclarant nulle l'élection d'un membre qui accepterait un office salarié et le siège de M. D. Mondelet fut déclaré vacant. L'émanation d'un *writ* pour une nouvelle élection se faisant attendre, le gouverneur fut prié par adresse, sur motion de M. Bourdages, de vouloir bien communiquer à la chambre les circonstances et les raisons qui donnaient lieu à ce retard. Par simple esprit de parti et de vengeance M. Stuart se crut alors autorisé, se basant sur la demande légitime de M. Bourdages, de demander que l'orateur émane son *writ* pour l'élection d'un membre du quartier ouest de Montréal. On sait qu'aux dernières élections, (en Mai 1832) M. Tracey, rédacteur du *Vindicator* qui venait d'être incarcéré avec Davernay, pour avoir osé porter une main sacrilège sur le sanctuaire, le *sénacle des vieillards mal-faisants*, avait été élu député du quartier ouest de cette ville, contre M. Stanley Bagz, après une lutte des plus acharnées et des plus violentes, dans laquelle trois de nos compatriotes étaient tombés victimes de la cause qu'ils personnifiaient, sous les coups de la haine aveugle et du fanatisme sauvage des bureaucrates.

Ce sang criait vengeance, et MM. Leslie et Bourdages demandèrent une enquête sur cette malheureuse affaire.

Il crut qu'il était aussi de son devoir, tout en étant logique avec lui-même, de se prononcer contre la demande de M. Stuart, parcequ'il considérait que la prudence et les circonstances demandaient de ne pas remettre aussitôt les deux partis aux prises. Bourdages était donc loin d'être un révolutionnaire, comme l'avait si faussement insinué l'*Observateur*, le journal bureaucrate de M. Bibaud, le seul journal de langue française qui avait accueilli et regardé comme nivelées les propositions de M. Bourdages demandant l'élection des conseillers législatifs.

Poussé par esprit de conciliation, disent quelques historiens, lord Aylmer avait nommé onze nouveaux conseillers législatifs dont huit étaient Canadiens. C'était trop tard, il est vrai, mais nos pères avaient toujours gagné cela.

M. Bourlages eut la hardiesse de demander à son Excellence à quelle époque et quelles personnes elle avait recommandé au gouvernement de sa Majesté pour cette nomination. Il reçut pour réponse que la dignité de la charge élevée que sa Majesté avait gracieusement confié à son Excellence dans cette colonie lui faisait un devoir de ne pas se rendre à une demande pourtant si légitime et si constitutionnelle.

\*\*\*

Battu dans la session précédente, comme nous l'avons vu, dans sa demande de l'élection des conseillers législatifs, Bourdages revint à la charge le 15 janvier 1833 et fit adopter, à la majorité de 34 contre 26, les propositions suivantes :

“ Du moment où, d'après les capitulations, les habitants du Canada devinrent sujets britanniques, ils eurent droit de jouir du système représentatif et des droits politiques des sujets anglais.

“ La disposition de l'acte de la 31 Geo III chap 31 qui revêt sa Majesté du pouvoir insolite, contraire aux principes de la constitution britannique, de composer à son gré, une branche entière de la législature provinciale, est incompatible avec les principes d'un gouvernement libre.

“ L'expérience de plus de quarante années a démontré que la constitution et la composition du conseil législatif de cette province, n'ont pas été et ne sont pas propres à procurer à cette province le contentement et le bon gouvernement d'icelle, ni dès lors à favoriser le développement de ses ressources et de son industrie.

“ Il est urgent que cette chambre s'adresse au parlement impérial pour solliciter la passation d'un acte autorisant la convocation d'une convention toute elective, choisie par les électeurs actuels des comtés, cités et bourgs, envoyant des députés en nombre égal à celui des représentants qu'ils envoient au parlement provincial, avec pouvoir et autorité de proposer au dit acte de la 31 Geo III chap 31, tels amendements qui leur paraîtront les plus propres à faire et à procurer la paix, le contentement et le bon gouvernement de la province, sous la protection et l'autorité de la métropole, et par là même assurer et perpétuer la reconnaissance et la du-

rée de l'attachement de la colonne pour la mère-patrie, qui lui aurait conféré un aussi estimable bienfait."

Il faut lire les journaux de cette époque pour voir quel travail énorme Bourdages est obligé d'accomplir durant cette session, comme président du comité des privilèges de la chambre et des élections. Comme preuve de son assiduité à l'accomplissement de ses devoirs législatifs, on peut citer le trait suivant. Engagé dans une discussion, durant cette même session de 1833, on vint lui apprendre la nouvelle de la mort de son fils. Sollicité vivement de se retirer de la chambre s'il voulait voir son fils une dernière fois et assister à ses funérailles, il répondit : " Non, je suis citoyen avant d'être père ! " Il avait tant à cœur les intérêts de son pays qu'il continua la discussion.

" M. Bourdages, est arrivé à St Denis, samedi, le 30 mars, disait l'*Echo* du pays. Ce digne homme que rien n'a pu distraire des travaux publics, et qui a supporté avec une philosophie et une grandeur d'âme digne de Brutus et de Caton la mort d'un fils chéri, vient enfin se reposer de ses longues fatigues et trouver dans l'amour et la vénération de ses concitoyens, le prix de ses énormes sacrifices pendant la présente session. Les efforts qu'il fait depuis longtemps et qu'il a redoublés particulièrement cette année pour le soutien de la liberté, sont au-dessus de tout éloge, et ne sauraient trouver de récompense que dans l'hommage public et la satisfaction de sa belle âme."

Le Canadien du 3 avril 1833 en reproduisant cet extrait, ajoutait : " Nous avons plus d'une fois marqué notre admiration et notre respect pour le *vénérable doyen* de la chambre d'assemblée qui, à l'âge où la plupart des autres hommes cherchent le repos et la retraite, travaille encore avec un zèle infatigable à la chose publique, et par la vigueur et le dévouement d'un autre âge, et avec un désintéressement que personne ne peut mettre en doute, ne s'est pas laissé devancer par son siècle, dont les idées libérales trouvent toujours en lui un ferme appui."

Nous devons malheureusement faire remarquer que dans cette année 1833 une scission éclata au milieu parti canadien et que MM. Neilson et Cuvillier se séparèrent de MM. Papineau et Bourdages.

Nous sommes maintenant à 1834 !

Le 17 Février de cette année est une date impérissable dans l'histoire parlementaire de notre pays. Ce jour-là furent proposées par M. Bédard les fameuses 92 Résolutions que M. Morin avait rédigées sur des notes de M. Papineau, le compendium pour ainsi dire, de notre histoire législative, le résumé des griefs dont avait souffert le Bas-Canada depuis la cession : " Le testament politique, d'après l'hon. juge T. J. J. Loranger, des hommes de 1791 et de 1813 en faveur des générations futures ; ce fut un manifeste signalant les principes constitutionnels que la chambre avait défendus, le redressement des griefs qu'elle avait demandés et l'accomplissement des réformes qu'elle jugeait utiles à sa prospérité, à ses franchises constitutionnelles et à son gouvernement."

Tous les griefs établis par le manifeste de la chambre dit des 92 Résolutions furent approuvés par le peuple. Les successeurs des Papineau, des Morin, des Bédard, et des Bourdages, dans les luttes parlementaires, ont obtenu depuis toutes ces réformes que le conseil législatif dans son opposition systématique, avait constamment refusé.

Il n'entre pas dans le cadre de cette conférence de rapporter ces fameuses résolutions qui furent le programme politique du parti canadien présidé par Papineau et dirigé par Bourdages dans la chambre d'assemblée. Quelques-unes néanmoins méritent une mention spéciale. Ainsi on demandait ; la conservation de la religion, de la langue et des lois des Canadiens-français, le gouvernement responsable, l'élection du conseil législatif par le peuple, la disposition des deniers publics par la chambre populaire, l'indépendance des juges et leur inamovibilité, leur exclusion de la représentation, une distribution plus sage et plus équitable du patronage entre les deux races etc. Bédard, Bleury, Vanfelson, Bourdages et Papineau les appuyèrent tandis que MM. Neilson, Stuart, Quesnel, Cu villier, les combattirent. Après six séances de discussion, elles furent finalement adoptées à une grande majorité, M. Neilson et les membres de la minorité se retirèrent.

S'il faut en croire l'historien Bédard " *ce résultat aussi étrange que déplorable* " est dû à MM. Papineau et

Bourdages parce que la majorité avait juré d' ne voter jamais que dans le sens de l'orateur et du doyen de la chambre.

Des assemblées nombreuses eurent lieu dans toutes les villes et dans tous les comtés de la province pour les approuver ou les combattre. Le Haut-Canada suivit l'exemple de sa province sœur, car là aussi on demandait le contrôle absolu des revenus, et le conseil exécutif responsable de ses actes aux représentants du peuple. Dans une assemblée tenue à Toronto, on y adopta la résolution suivante :

“ Que les remerciements sincères et unanimes soient communiqués à L. J. Papineau, écuyer, et à Louis Bourdages, écuyer, et aux honorables membres avec lesquels ils ont agi dans l'assemblée, aussi à l'honorable D. B. Viger, membre du conseil législatif et aux honorables membres avec lesquels il a agi dans cette chambre, pour leurs efforts prudents, zélés et patriotiques dans la cause de la réforme, contre un système colonial vicieux, regardé comme insupportable dans les colonies de l'Amérique du Nord.” Les élections d'octobre et de novembre 1834 se firent sur les 92 Résolutions. Cuvillier perdit son siège pour ne pas les avoir approuvées et avoir rongé, dans cette occasion, de servir la cause de son pays et trahi les intérêts de ses constituants.

L'appui énergique que Bourdages a donné à la passation des 92 Résolutions est le dernier acte de sa carrière politique et constitue peut-être l'un de ses plus beaux titres de gloire à l'admiration de la postérité. Il mourut presque subitement, à St-Denis, Rivière Richelieu, le 20 janvier 1835, au moment de son départ pour Québec où il allait remplir avec son assiduité ordinaire les devoirs imposés par son mandat.

\* \* \*

Au moment où l'horizon était sombre, l'avenir chargé de nuages, la nationalité canadienne française voyait disparaître dans Bourdages un défenseur intrépide de ses droits et de ses franchises, la société un citoyen distingué, le notariat un de ses membres les plus capables et les plus instruits.

“ Bourdages était sincèrement attaché à sa religion sans être hypocrite, ni bigôt, nonobstant ce que peuvent penser de lui ceux qui voyaient d'autres suites dans les mesures

“ qu’il appuya. Il fut l’un des plus fidèles sujets de sa Ma-  
“ je té et l’un des hommes les plus religieux de son temps  
“ (Minerve Février 1835). Par la mort de Louis Bourdages,  
“ dit Bibaud, la chambre perdait le défenseur le plus vigilant  
“ et le plus scrupuleux gardien de ses privilèges.”

Il était père de huit enfants, trois garçons et cinq filles.

Il ne reste aujourd’hui à St-Denis, que deux de ses petits-  
enfants, Louis Bourdages, fils de Jean David Bourdages  
mort il y a quelques années à l’âge avancée de 83 ans, et  
Dame Emma Bourdages, fille de feu Raymond Bourdages,  
épouse de M. Wilfrid Richer. Nous trouvons une autre de  
ses petite-fille à Ste Marie, Dame Josephte Bourdages, épouse  
du docteur Poulin et fille du docteur Séraphin Bourdages  
qui a été en chambre en même temps que son père, et mort  
quelques années avant lui.

Nous trouvons un des fils de M. Bourdages, dans les rangs  
des patriotes, à la bataille de St-Denis, faisant bravement le  
coup de feu contre les bureaucrates et contribuant pour beau-  
coup au succès de la journée.

Le peuple a conservé le souvenir de ce grand citoyen. On  
rapporte qu’aux élections de 1854, un vieux patriote de  
Sorel qui avait assisté aux luttes que fit Bourdages, dans  
Richelieu, répondit à ceux qui lui demandait quelle candi-  
dature il soutenait : “ Je vote pour Bourdages parcequ’il a  
toujours été patriote.”

Ce qui distingue Louis Bourdages, dans sa carrière politi-  
que, c’est l’inflexibilité de ses principes, la fermeté de sa con-  
duite, son attitude toujours pleine de dignité, sa probité poli-  
tique, son intégrité rayonnant dans tous les actes de sa vie  
parlementaire : “ Je serais bien fâché, disait-il un jour de-  
vant l’assemblée, que M. l’orateur eût ou fût censé avoir plus  
d’intégrité que moi.”

“ La mémoire de notre dernier doyen des membres de la  
“ chambre des représentants, Louis Bourdages, sera longtemps  
“ vénéré dans le pays, disait la *Minerve*, au lendemain de sa  
“ mort, et ceux qui savent apprécier les services qu’il rendit  
“ pendant tant d’années à sa patrie, doivent s’intéresser à  
“ tous les hommages qui témoignent de l’affection publique.  
“ Un service a été demandé par plusieurs notables de Nicolet

“ pour le repos de l'âme du vénérable citoyen, et a été célébré dans l'église paroissiale de ce lieu, vendredi le 6 de ce mois (Février 1835). Le service fut chanté en quatre parties par les amateurs tant de Nicolet que des paroisses voisines et rien ne fut épargné pour rendre cette cérémonie aussi complète que touchante. Le concours n'était pas si nombreux qu'on aurait pu s'y attendre et beaucoup de personnes exprimèrent ensuite le regret de n'en avoir pas été averti : cela a tenu à l'organe un peu faible du curé de Nicolet qui ne lui a pas permis, dans cette circonstance, de faire son annonce au prône assez haut pour être entendu de tout le monde. Cependant on remarquait parmi les assistants plusieurs membres des comtés avoisinants et même des townships.”

Caressé par Prévost qui le fit colonel de milice, nommé sous l'administration de Dalhousie, en remplacement de l'Hon Hugh Finlay, surintendant des postes de la province, où il a déployé une grande activité et fait plusieurs améliorations utiles dans le système postal de l'époque, Bourdages eût pu, s'il l'eût voulu, trahir la cause de ses compatriotes, mais il a préféré aux honneurs, la liberté de ses convictions et rester avec eux, fort de son droit, de la satisfaction du devoir accompli et de la noblesse de la lutte qu'il soutenait si énergiquement. Non, en politique, Bourdages n'a jamais consulté son intérêt personnel, mais il eut des principes avec lesquels il n'a jamais transigé.

Odioux au parti britannique, il était cependant un sujet loyal de sa Majesté, comme le prouve sa conduite de 1813. “ Il envisageait la loyauté dans ce qu'elle est réellement : *soutenir le gouvernement sur le bien qu'il peut et doit faire.*” Débarrassé des mobiles mesquins d'un faux loyalisme, la véritable loyauté était donc pour Bourdages celle qu'il devait à son pays. Aussi, dépouillé de tous préjugés, considérait-il les intérêts de sa patrie avec des yeux et un cœur canadiens et non avec des yeux et un cœur anglais.

Ne demandez pas à Bourdages les grâces de l'élocution, le charme de l'érudition, la véhémence, la fougue, la chaleur, le pathétique, ces élans sublimes d'éloquence qui électrisent les masses et qui faisaient de Papinau le tribun le plus popu-

laire de cette époque si fertile en orateur. Non, Bourdages est tout un homme sage, calme et pratique ; un cœur généreux, un patriote zélé et désintéressé. un des amis les plus sincères et les plus dévoués de cette grande cause constitutionnelle qui remuait et intéressait le pays tout entier. Dans sa carrière si bien remplie, tout respire le travail, le devoir, l'honnêteté et la probité.

Grand et imposant par sa figure, doué d'une voix puissante et sonore, il commandait le respect et attirait l'attention de la chambre chaque fois qu'il prenait part aux débats. Il avait quelques traits de ressemblance avec Lanjuinais, dit Bibaud. Il a fourni à un de nos satyriques le couplet suivant :

Ah ! si Bourdages  
Prenait un autre ton !  
Il parle en sage,  
Mais j'abhorre le son  
Qui fait tapage  
Et tonne en faux-bourdon.

\*\*\*

Une politique plus sage, plus libérale, au-dessus de préjugés mesquins, nous a accordé, après la tourmente révolutionnaire de 1837, les droits et les franchises d'un peuple libre et civilisé. Aussi, vouloir raviver aujourd'hui cette lutte nationale qui existait malheureusement à un si haut degré, à l'époque où vécut Bourdages, au sein de notre assemblée législative, sous le régime constitutionnel de 1791 et qui a retardé pendant 50 ans au moins les progrès matériels et intellectuels de notre pays, serait non-seulement une faute, mais encore un crime. Gravons dans notre mémoire ces belles paroles et ces grandes vérités que prononçait un jour, devant le Marquis de Lorne, l'un de nos hommes publics les plus distingués, l'Hon. H. Mercier, le chef du parti libéral dans la province de Québec :

“ Les Canadiens qui ne parlent pas notre langue ne sont pas des ennemis, ils ne sont que des émules ; ils ont cessé d'être nos ennemis le jour où, obéissant aux lois de la civilisation, l'Angleterre, sous la noble inspiration d'une reine illustre, nous a conviés au banquet des libertés politiques. “ Dès ce jour-là, nous sommes devenus tous solidaires et “ avons pris l'engagement solennel d'oublier les vieilles

“ haines et de les sacrifier au profit des institutions nouvelles,  
“ gage précieux d'un avenir plus heureux. N'oublions jamais  
“ ces vérités si nous voulons ne pas voir disparaître le calme  
“ qui a suivi la tempête de 1837. Liées les unes aux autres  
“ comme les branches d'un même arbre, les diverses races  
“ qui vivent au Canada doivent accepter cette solidarité de  
“ leur existence, que les circonstances plutôt que leur vo-  
“ lonté leur ont imposé ; elles doivent se nourrir de la même  
“ sève, et notre sol est assez riche pour leur en fournir en  
“ abondance. Et puisque les unes sont forcées de renoncer à  
“ l'espoir de régner sur les ruines des autres, elles doivent  
“ toutes s'unir d'une manière sympathique, avec une noble  
“ et généreuse franchise, et travailler de concert à assurer  
“ les destinées que la Province nous ménage. L'intérêt gé-  
“ néral du Canada, qui est notre patrie commune, doit domi-  
“ ner les intérêts de race et de caste ; nous ne devons pas  
“ oublier, nous, les habitants de ce pays, appelés à créer un  
“ grand peuple, que si nous sommes français, anglais, écos-  
“ sais, irlandais, nous sommes aussi canadiens et que ce titre  
“ peut suffire à notre orgueil, comme il doit satisfaire notre  
“ légitime ambition. Nous descendons des plus fortes races  
“ du monde et nous sommes appelés, non à perpétuer sur ce  
“ continent des haines surannées, mais à y constituer une  
“ grande nation, dont les destinées sont belles dans les des-  
“ seins providentiels.”

Nos droits politiques, religieux et sociaux, longtemps mé-  
connus et menacés, et dont nous devons la reconnaissance  
aux nobles victimes, aux généreux martyrs de '77-38, nous  
ont été conservés par le respect que les deux races se sont  
mutuellement porté depuis, car il ne faut pas se le dissimuler,  
si l'une peut indiquer du doigt les lignes de Montmorency et  
le Plateau de Ste Foye, l'autre, avec non moins de fierté et  
de légitime orgueil, peut rappeler les Plaines d'Abraham !  
Au sein de nos villes et de nos campagnes, groupée autour  
de nos belles églises, sur les rives de notre majestueux St-  
Laurent, à l'ombre de nos Laurentides, vit aujourd'hui une  
population laborieuse, paisible et heureuse, “ demandant son  
pain au travail, son bonheur à la religion, obéissant à des

lois qu'elle s'est librement imposées, et aussi loyale à l'autorité de sa Souveraine qu'en 1775 et 1812.

\*\*\*

Sujet loyal, législateur laborieux, citoyen intègre, lutteur infatigable, patriote au cœur plein de chauds sentiments démocratiques, Louis Bourdages a rendu des services réels à la cause de son pays. En faut-il davantage pour lui mériter notre reconnaissance et notre admiration ?

Puisse donc l'avenir nous donner encore pour l'honneur du nom canadien-français que l'éloquence et les malheurs de nos pères ont fait briller déjà d'un lustre si éclatant, plus d'un législateur qui, comme Bourdages, joindra à une grande âme de patriote un grand cœur de citoyen.

ARTHUR BRUNEAU.

